

SAISINE  
POUR RÉOLUTION

**Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3)**  
(Décision du bureau du 5 octobre 2021 – NS214050)

---

Les rapports de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ainsi que les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état ainsi que de l'évolution de la biodiversité dans le monde et en France.

Lors du « *One Planet Summit* » consacré à la biodiversité, réuni le 11 janvier 2021 à Paris, plusieurs chefs d'Etat, de gouvernement et d'autres responsables internationaux ont fait part de leur détermination à accélérer l'action internationale en faveur de la nature. Le Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tenu en septembre 2021 à Marseille, a appelé les gouvernements à mettre en œuvre une reprise post-pandémie fondée sur la nature, et, selon le Comité français de l'UICN, « *La France dispose d'une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité car elle se place parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées dans le monde* ».

En France, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a pour objet de concrétiser l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. La 3<sup>ème</sup> SNB, pour la période de 2021 à 2030, est en cours d'élaboration. Mme Bérandère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, rappelait devant la commission environnement du Conseil économique, social et environnemental (CESE) les étapes de ce processus préparatoire, avec d'abord les consultations d'acteurs des territoires et de la population, puis l'organisation de groupes de travail d'experts nationaux et la consultation d'instances nationales (Conseil national de la Biodiversité, Conseil national de la Transition écologique...), et enfin de nouveaux groupes de travail chargés de problématiser les actions à privilégier. Elle appelait le CESE à s'inscrire dans ce processus, qui s'achèverait courant novembre.

Le CESE a consacré nombre de travaux à la biodiversité. Dans l'avis *Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* (septembre 2020), il note que, « *non seulement la reconquête n'est pas amorcée mais que, au contraire, le déclin se poursuit* », que « *ni la 2<sup>ème</sup> stratégie nationale biodiversité pour 2011-2020, ni le plan Biodiversité de juillet 2018 n'ont joué leur rôle d'entraînement* » et souligne : « *il apparaît urgent que la prochaine SNB pour la période 2021-2030 fixe des perspectives stratégiques permettant d'assurer la reconquête de la biodiversité au bénéfice de tous* ».

Le CESE pourrait, en s'appuyant sur ses travaux récents, contribuer à l'élaboration de la SNB3, en appelant l'attention des pouvoirs publics sur des perspectives stratégiques, des axes structurants, des outils de gouvernance et de mobilisation ainsi que des solutions nécessaires pour y concourir.

Pour travailler utilement dans les délais proposés, cette contribution prendra la forme d'une résolution, dont l'élaboration est confiée à la commission permanente de l'environnement, avec pour échéance un passage en plénière le 9 novembre 2021.

---